

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 11 janvier 2021 à 18 heures 00 minutes

Présents : S. GENEST, R. ROUDIL, D. EVESQUE, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, C. CORNUT, F. DOIZE, S. BALADIER, R. SOULERIN, D. RIEUSSET, A. CHALABREYSSE, J. ROUDIER

Absents excusés : J-L. JOUVE, D. AUZAS, E. HILAIRE, N. ATAMNA

Absente: C. PEIS

Procurations : J-L. JOUVE à C.SUCHET, D AUZAS à T. BALAZUC, E. HILAIRE à S. BALADIER, N. ATAMNA à C. DOIZE

Secrétaire de séance : S. BALADIER

ORDRE DU JOUR : **Projet d'aménagement du dernier local de l'ancienne crèche et demande de subvention**

Concernant le projet cité dans l'ordre du jour, le conseil municipal doit prendre 3 délibérations :

Madame le Maire explique que la commune est détentrice d'un bâtiment situé 68 rue des Moulinage dans lequel se trouve 7 locaux ayant permis l'installation de professionnels.

Le projet est de réaménager le dernier local et d'en aménager les abords. Le projet et son coût s'élèverait à 115500 € HT.

Une première délibération doit être prise afin de permettre de valider l'esquisse présentée et d'autoriser Madame la deuxième adjointe (en charge du social de la santé et du développement économique) à solliciter auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de son dispositif relance, une subvention à son taux maximum soit 50 %.

Une seconde délibération doit être prise afin d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de son plan de relance, une subvention à hauteur de 30 %.

Enfin, une dernière délibération doit être prise concernant ce projet d'aménagement car il convient de constituer un dossier administratif, technique et financier et de faire le choix d'un cabinet d'architecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité ces 3 décisions.

Informations diverses :

La nouvelle secrétaire de mairie Madame Ingrid CAPPI prendra ses fonctions lundi 18 janvier 2021.

Un groupe de travail va être mis en place pour travailler sur le projet carte de vœux et vidéo.

Un recensement des boîtes aux lettres va être fait dans le cadre d'un groupe de travail par quartier afin d'étudier la faisabilité de remplacer les vieilles boîtes aux lettres et de faire des regroupements en batterie sur certains secteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

A Lachapelle sous Aubenas, le 18 JAN. 2021

Le Maire,

Sandrine GENEST

